

Centre de la petite enfance et garderie

**Renseignements importants**

La présente fiche d'auto-inspection est un outil d'aide à la vérification d'éléments pouvant faire l'objet d'une inspection par le ministère de la Famille qui doit s'assurer de la conformité à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et à ses règlements.

**Vous avez la responsabilité de vous assurer d'être en tout temps conforme à la Loi et à ses règlements ainsi qu'aux autres normes applicables.**

Chaque élément jugé non conforme durant une inspection entraîne la délivrance d'un avis de non-conformité et, s'il n'est pas corrigé à l'intérieur du délai fixé, l'imposition d'une sanction.

Une section de la fiche vous permet de noter les mesures à prendre pour corriger les situations de non-conformité. En aucun cas le fait de remplir cette section peut justifier une non-conformité.

Pour toute question ou information supplémentaires, communiquez avec la [Direction des plaintes et des inspections](#) du Ministère au numéro sans frais suivant : 1 855 336-8568.

**Dans la section de l'article visé :**

R : renvoie au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*

**Coordonnées**

Nom de l'installation auto-inspectée :

Nom de la personne ayant effectué l'auto-inspection :

Date de l'auto-inspection (année-mois-jour) :

**Définitions**

L'aire extérieure de jeu est la partie de l'espace extérieur dotée d'équipements de jeu destinés aux enfants. Si vous ne disposez pas d'un tel espace (cour), vous devez vous rendre au parc public autorisé par le Ministère et situé à moins de 500 mètres de votre installation.

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
Le parc public est situé à moins de 500 mètres de l'installation	R39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Lorsque le parc public utilisé n'est pas délimité par une clôture, les enfants doivent être accompagnés par au moins 2 membres du personnel dont minimalement un est un membre du personnel de garde</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
L'aire de jeu du parc public est :				
• adaptée à l'âge des enfants reçus	R39 <input type="checkbox"/> s. o. si présence d'une cour extérieure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• délimitée par une clôture		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• accessible durant les heures d'ouverture du service de garde éducatif		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• aménagée de façon adéquate et sécuritaire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cour extérieure :				
La clôture entourant l'espace extérieur de jeu est :				
• sécuritaire	R39 <input type="checkbox"/> s. o. si usage d'un parc public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• d'une hauteur minimale de 1,20 mètre		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• toujours en bon état; aucun espace entre le sol et le bas de la clôture qui permettrait qu'un enfant s'y glisse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les éléments se trouvant dans la cour sont :				
• en bon état	R39.1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• maintenus propres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• utilisés de façon sécuritaire		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• ne constituent pas un danger potentiel compte tenu de leur nature, du lieu de leur emploi et de la présence des enfants		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La pataugeoire portative est :				
• désinfectée avant usage	R106 <input type="checkbox"/> s. o. si aucune pataugeoire portative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• vidée lorsque non utilisée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Élément à vérifier	Article visé	Conformité		Mesure à prendre pour corriger la situation
		Conforme	Non conforme	
La surveillance des enfants est :				
• <b>constante</b>	R100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• <b>accrue</b> lors de l'utilisation d'équipement de jeu <b>et lorsqu'ils participent à une activité extérieure ou à une sortie</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sortie des enfants à l'extérieur d' <b>au moins 60 minutes chaque jour, à moins de conditions compromettant la santé, la sécurité ou le bien-être de ceux-ci</b>	R114	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sortie quotidienne dans un lieu <b>sécuritaire</b> permettant une <b>surveillance adéquate</b> .		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	